

Demande d'informations	N° 2026-02
Objet	Outil de connaissance et de gestion des relations extérieures du CNRS
Direction porteuse	Direction des données, analyses et prospective pour l'innovation (DDAPI) – DGD
Date limite de réponse	lundi 15 juin 2026 à 12 heures

DEMANDE D'INFORMATIONS

relative au projet de mise en place d'un outil
de connaissance et de gestion des relations extérieures
NOTE À L'ATTENTION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Table des matières

Table des matières	2
1. Précisions liminaires.....	3
2. Contexte de la demande d'informations.....	3
2.1. Présentation du CNRS	3
2.2. Structures concernées.....	3
2.3. Le besoin identifié.....	3
2.4. Définition du périmètre : ce que le CNRS entend par « partenaire »	3
3. Présentation générale du projet	4
3.1. Objectif.....	4
3.2. Positionnement	4
3.3. Volumétrie indicative.....	4
3.4. Gouvernance du projet	4
3.5 Modélisation conceptuelle (indicative)	5
4. Objet de la demande d'informations	6
4.1. Spécificités organisationnelles et droits d'accès	7
4.2 Continuité de la relation et mobilité des personnels	10
4.3 Articulation avec les référentiels institutionnels	10
4.4 Hétérogénéité des types de partenaires.....	11
4.5 Suivi des opportunités sans logique commerciale.....	11
4.6 Reporting selon des axes organisationnels indépendants	12
4.7. Hébergement, sécurité et conformité.....	12
5. Estimation financière	13
6. Modalités de correspondance et de remise des réponses.....	14
6.1. Contenu des dossiers de réponse	14
6.2. Demande de précisions	14
6.3. Remise du dossier de réponse	14
7. Protection des informations communiquées	14

1. Précisions liminaires

La présente demande d'informations ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement du CNRS à lancer ultérieurement une opération ou une contractualisation sur l'objet de la demande d'informations.

Réciproquement, les réponses à la demande d'informations ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Les opérateurs économiques, seuls ou en groupement, sont informés qu'ils ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou remboursement des frais qu'ils pourraient engager pour répondre à cette demande d'informations.

2. Contexte de la demande d'informations

2.1. Présentation du CNRS

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'établissement compte près de 33 800 agents et soutient plus de 1 000 unités de recherche en France et à l'étranger.

Sa gouvernance est assurée par le président du CNRS, assisté de trois directeurs généraux délégués à la science, aux ressources, et à l'innovation.

La direction générale déléguée à l'innovation (DGDI) a pour mission de structurer et de développer la politique d'innovation du CNRS, en lien avec ses partenaires académiques, institutionnels et économiques. En son sein, la direction des données, analyses et prospective pour l'innovation (DDAPI) est chargée de la collecte, de la structuration et de l'analyse des données relatives aux partenariats et à l'innovation.

2.2. Structures concernées

Le CNRS s'organise autour de structures qui entretiennent chacune des relations extérieures propres :

- 17 délégations régionales, auxquelles sont rattachées administrativement les unités de recherche
- 10 instituts scientifiques thématiques
- des directions fonctionnelles (innovation, communication, ressources, partenariats...)

Chacune de ces structures gère aujourd'hui ses propres fichiers de suivi des partenaires, le plus souvent sous forme de tableurs, sans référentiel partagé ni identifiant commun.

2.3. Le besoin identifié

Le CNRS ne dispose pas à ce jour d'outil centralisé permettant de connaître et de gérer l'ensemble de ses relations extérieures. Cette situation entraîne une dispersion de l'information, des doublons, une perte de mémoire institutionnelle lors des mobilités d'agents, et une incapacité à produire des indicateurs consolidés à l'échelle de l'établissement.

Le CNRS souhaite se doter d'un outil de type CRM (Customer Relationship Management), adapté au contexte d'un établissement public de recherche, permettant d'offrir une vision consolidée des informations relatives au partenaire, de ses interlocuteurs et de l'historique de ses relations extérieures.

Par ailleurs, certaines entités juridiquement distinctes du CNRS mais fonctionnellement liées à son activité d'innovation, telles que ses filiales, pourraient être amenées à accéder à l'outil avec des droits de visibilité spécifiques, distincts de ceux des agents internes.

2.4. Définition du périmètre : ce que le CNRS entend par « partenaire »

Par « entité partenaire », le CNRS entend toute personne morale extérieure à l'établissement avec laquelle une structure du CNRS entretient une relation suivie, qu'elle soit contractuelle, partenariale, institutionnelle ou prospective.

Exemples : une entreprise co-titulaire d'un brevet, une start-up issue d'un laboratoire, une collectivité co-finançant un projet, un organisme international lié par un accord-cadre, une SATT, une fondation, un mécène.

À chaque entité partenaire sont rattachés des contacts qualifiés : les personnes physiques avec lesquelles les agents du CNRS interagissent au sein de cette entité (par exemple, le directeur R&D d'une entreprise, le chargé de mission d'une collectivité). L'outil doit permettre de suivre à la fois l'entité dans sa globalité et les interlocuteurs clés qui y sont rattachés.

3. Présentation générale du projet

3.1. Objectif

L'objectif est de mettre en place un référentiel partagé des relations extérieures du CNRS, offrant :

- Une fiche consolidée par partenaire (vision 360°) regroupant l'ensemble des informations disponibles
- Un historique des interactions (réunions, courriels, événements) tracé de manière délibérée par les utilisateurs
- Des capacités de recherche, de ciblage et de reporting adaptées aux différents profils
- Un envoi de courriels intégré à l'outil, permettant la traçabilité automatique des échanges dans l'historique

3.2. Positionnement

L'outil n'a pas vocation à remplacer les applications de gestion existantes du CNRS (gestion des contrats, des brevets, des projets, du personnel). Il regroupe et expose les données de ces applications du point de vue de la relation extérieure, sans se substituer à elles. Il constitue une couche de connaissance relationnelle alimentée par les systèmes internes et par la saisie des utilisateurs.

3.3. Volumétrie indicative

Indicateur	Estimation
Nombre de structures utilisatrices	17 délégations régionales, 10 instituts, une dizaine de directions et filiales représentant environ 100 services ou équipes distincts
Nombre d'utilisateurs	200 à 500 (déploiement progressif)
Nombre de fiches partenaires	10 000 à 50 000
Nombre de contacts rattachés	30 000 à 150 000

Ces estimations sont indicatives et seront affinées lors de la phase de spécification.

À ce stade, l'outil est destiné aux acteurs de l'accompagnement de l'innovation et des partenariats (ingénieurs transfert, services de partenariats et de valorisation, responsables de filière, directions concernées), et non aux chercheurs eux-mêmes, même si l'activité partenariale est en lien direct avec leur travail de recherche. Ce périmètre pourra évoluer dans le temps.

Le CNRS souhaite étudier la faisabilité de cette évolution, en particulier pour permettre l'accès aux intervenants en laboratoire, selon le schéma au 4.1 ci-après.

Si votre outil permet une telle évolution, vous indiquerez quelles sont les précautions à prendre dès l'initiation du projet afin de permettre cette évolution à terme

3.4. Gouvernance du projet

La maîtrise d'ouvrage (MOA) est assurée par la DDAPI/DGDI. La maîtrise d'œuvre (MOE) est assurée par la direction des systèmes d'information (DSI) du CNRS. Le déploiement est envisagé de manière progressive, en commençant par un périmètre pilote avant généralisation.

3.5 Modélisation conceptuelle (indicative)

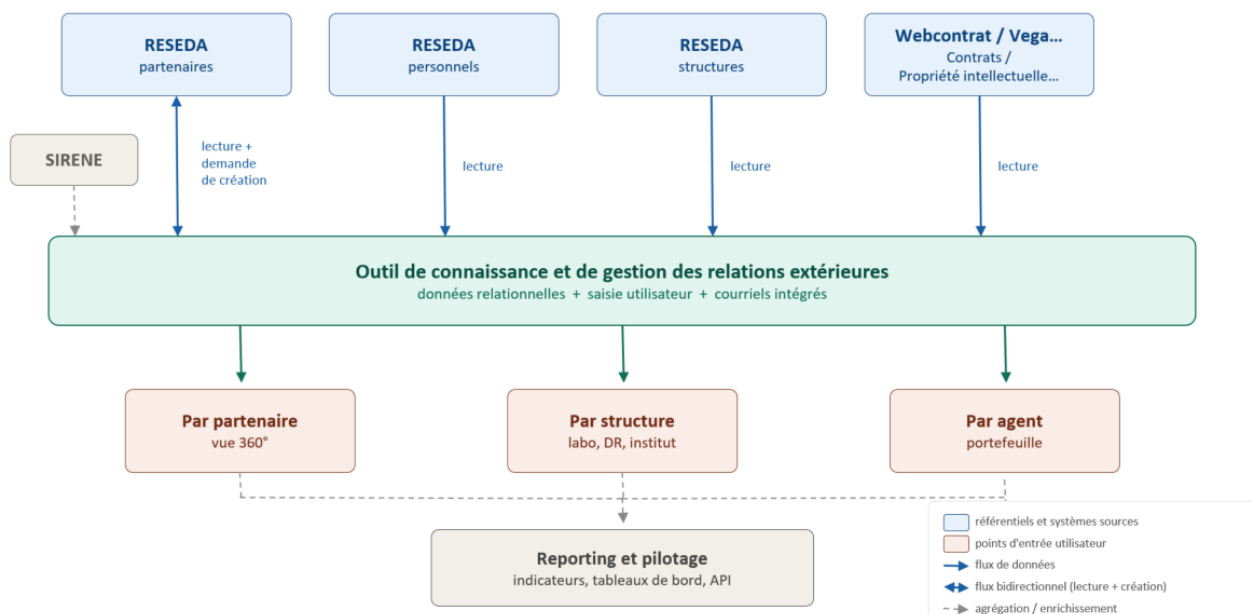
Afin de faciliter la compréhension du besoin, le CNRS présente ci-dessous deux représentations indicatives. La première situe l'outil dans l'environnement des systèmes d'information existants. La seconde illustre les objets principaux manipulés dans l'outil et leurs relations générales. Ces représentations simplifiées ne constituent pas une modélisation technique et n'ont pas vocation à contraindre l'architecture ou le modèle de données des solutions proposées. Les opérateurs sont invités à décrire la manière dont leur solution modélise ces informations et les relations entre ces objets.

Positionnement de l'outil dans le système d'information

L'outil n'est pas une source de référence autonome. Il s'alimente de quatre systèmes existants : le référentiel partenaires RESEDA (en mode bidirectionnel : lecture et demande de création), le référentiel personnels RESEDA, le référentiel structures RESEDA et le système de gestion des contrats Webcontrat et probablement d'autres outils de gestion comme ceux de la gestion de la propriété intellectuelle (ces trois derniers en lecture seule). La création d'une nouvelle fiche partenaire peut être assistée par l'interrogation d'une base contenant les SIREN/SIRET et autres informations. L'outil produit ses propres données relationnelles (interactions, opportunités, notes), issues de la saisie des utilisateurs et des courriels envoyés depuis l'outil.

Les données peuvent être consultées selon trois points d'entrée : par partenaire (vue 360°), par structure de recherche ou délégation régionale, et par agent (portefeuille individuel). Ces trois points d'entrée alimentent les capacités de reporting et de pilotage qui pourront être déportées dans un outil décisionnel CNRS éventuellement.

Positionnement de l'outil dans le système d'information



Modélisation conceptuelle des objets et relations

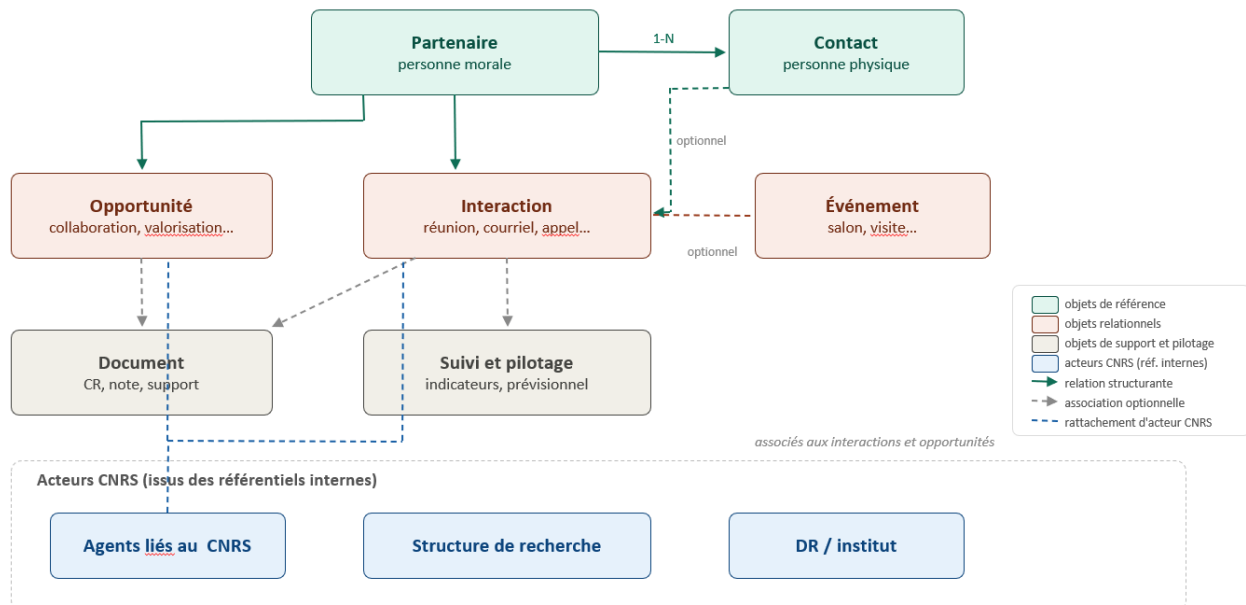
Dans ce modèle :

- Le référentiel partenaires du CNRS constitue la source de référence pour les entités partenaires (personnes morales) ;
- Les contacts correspondent aux personnes physiques appartenant à ces organisations et avec lesquelles les personnels liés au CNRS interagissent ;
- Les interactions représentent les échanges ou activités réalisés avec un partenaire (réunions, appels téléphoniques, courriels envoyés depuis l'outil, rencontres lors d'événements, etc.) ;
- Les opportunités ou collaborations correspondent à des perspectives de coopération ou de valorisation identifiées avec un partenaire ;
- Les documents regroupent les pièces utiles à la compréhension de la relation (comptes-rendus de réunion, notes, présentations, etc.) ;

- Les événements correspondent notamment aux salons, rencontres partenaires, visites ou réunions collectives impliquant des partenaires et auxquels des personnels liés au CNRS ont pu participer ;
- Les données de suivi et de pilotage regroupent les informations permettant d'analyser l'activité partenariale, notamment des indicateurs d'activité et, lorsque cela est pertinent, des données contractuelles ou financières de nature prévisionnelle.

Les interactions sont toujours rattachées à un partenaire et peuvent, le cas échéant, être associées à un ou plusieurs contacts ou à un événement.

Modélisation conceptuelle : objets et relations



Les interactions constituent l'élément central de la traçabilité de la relation avec les partenaires. Elles permettent de conserver dans le temps l'historique des échanges et des activités réalisées avec une organisation ou ses interlocuteurs.

Dans le contexte du CNRS, plusieurs structures ou agents peuvent être amenés à interagir avec un même partenaire. L'outil doit donc permettre d'associer ces interactions aux structures et agents CNRS concernés, afin de conserver une vision consolidée et historisée des relations entretenues avec les partenaires de l'établissement.

Les structures et les personnels liés au CNRS et impliqués dans ces interactions sont issus des référentiels internes de l'établissement et peuvent être associés aux relations dans l'outil.

4. Objet de la demande d'informations

La demande d'informations a pour but de consulter le marché afin de déterminer ce que ce dernier est en mesure de proposer, en accord avec les contraintes opérationnelles, organisationnelles et réglementaires du CNRS.

Les réponses permettront au CNRS de s'assurer que des solutions du marché sont susceptibles de répondre à ses besoins, puis de tenir compte de l'état du marché dans le cadre de la consultation à venir.

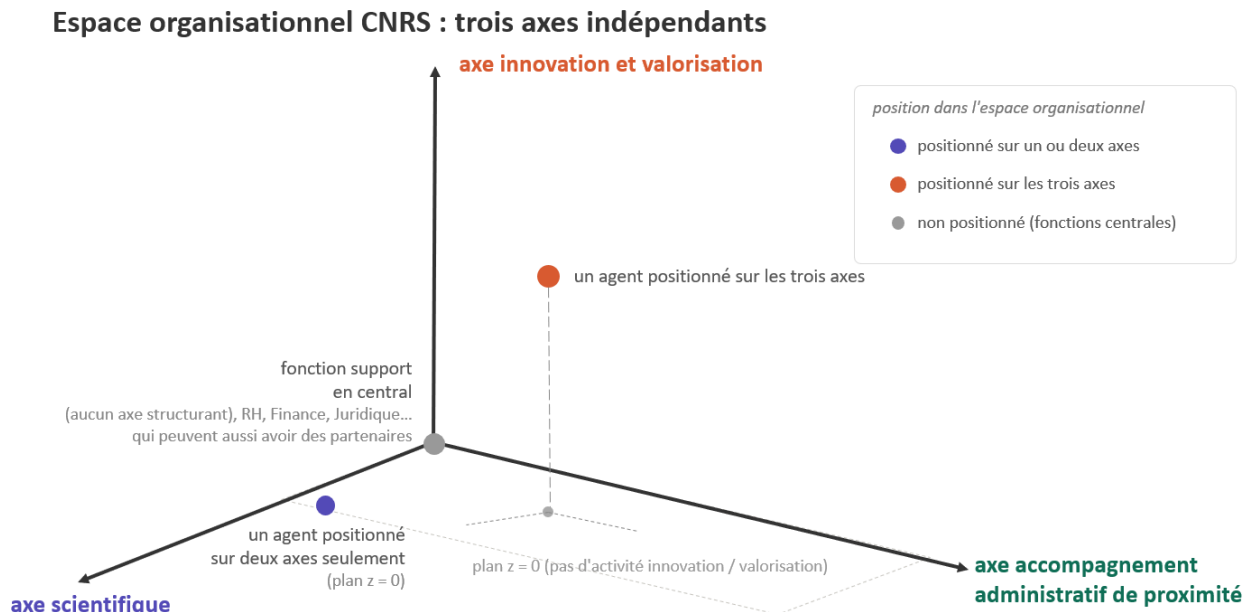
Les profils d'utilisateurs pressentis sont variés : ingénieurs transfert, responsables d'animation régionale, responsables de filière stratégique, responsables de comptes à la DGDI, mais aussi des agents en charge des relations institutionnelles, des contacts avec les sociétés savantes ou des relations politiques. Cette diversité de profils implique des usages, des niveaux de lecture et des besoins de confidentialité différenciés.

Le besoin du CNRS s'écarte de l'utilisation classique d'un CRM sur les points suivants, points sur lesquels le CNRS attend plus particulièrement des développements :

4.1. Spécificités organisationnelles et droits d'accès

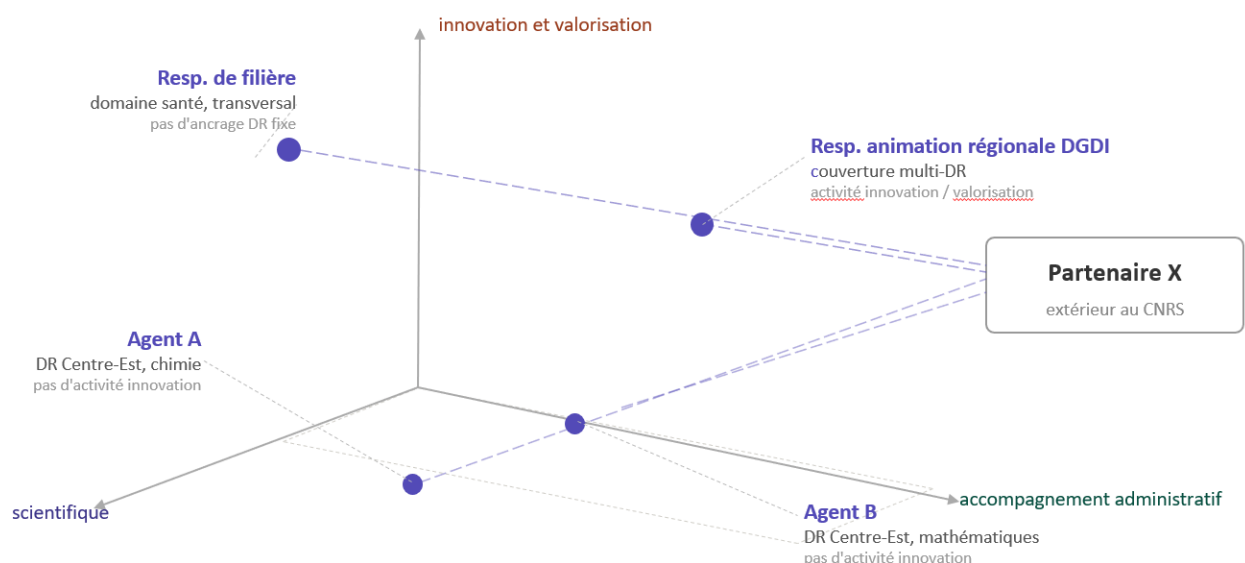
Le CNRS présente une organisation matricielle qui ne correspond pas au modèle hiérarchique standard des outils de gestion de la relation client. Trois logiques de rattachement coexistent, chacune indépendante des deux autres : une logique d'accompagnement administratif de proximité (les délégations régionales), une logique scientifique, et une logique d'innovation et de valorisation. Un même personnel peut relever simultanément de plusieurs de ces logiques, sans qu'aucune ne soit exclusive ni hiérarchiquement supérieure aux autres. Selon sa mission, un agent peut n'être positionné que sur un ou deux de ces axes : un personnel de fonction support en administration centrale ne relève d'aucun domaine scientifique ; un chercheur sans activité de valorisation n'est pas concerné par l'axe innovation.

Le premier schéma ci-dessous représente cet espace organisationnel à trois dimensions.



Le second y positionne les profils-types d'utilisateurs et illustre comment un même partenaire est vu depuis des positions distinctes.

Profils-types et visibilité : un même partenaire, des vues distinctes



Au sein d'une même délégation régionale, certains personnels n'ont aucune activité d'innovation, d'autres en ont une, indépendamment de leur statut. Un ingénieur transfert peut être affecté à une délégation régionale et intervenir sur plusieurs laboratoires, ou être ancré dans un laboratoire unique. Des responsables valorisation existent à la fois au niveau des délégations régionales et au niveau des instituts, avec des périmètres qui se recoupent sans se confondre.

Un responsable de filière stratégique opère de manière transversale sur un domaine thématique, sans ancrage géographique fixe. Un responsable de grand compte suit un partenaire stratégique dans l'ensemble de ses interactions avec le CNRS, indépendamment des structures internes concernées. Enfin, un responsable d'animation régionale (RAR) peut être affecté à une délégation régionale et intervenir sur plusieurs laboratoires ou filières, tout en collaborant avec des responsables de grands comptes ou des filières stratégiques.

Deux personnels relevant de la même délégation régionale peuvent donc avoir des portefeuilles de partenaires sans intersection selon leurs missions effectives.

Cette organisation soulève des questions sur la gestion des droits d'accès qui diffèrent substantiellement des usages habituels d'un outil de ce type.

Le tableau ci-dessous illustre, pour un même partenaire X, les périmètres de visibilité attendus selon le profil et la position de l'utilisateur. Il n'a pas de valeur prescriptive et vise à permettre aux opérateurs d'évaluer si leur modèle de droits est en mesure de produire ces différenciations.

Profil	Position	Interactions sur X	Opportunités X	sur Événements
IT en labo	labo Y, DR Centre-Est, chimie	les siennes	celles de son labo	ceux auxquels il participe
IT en DR	DR Centre-Est, santé	les siennes + celles de sa DR	celles de sa DR	ceux auxquels il participe
SPV en DR	DR Centre-Est	toutes celles impliquant sa DR, y compris filières et grands comptes	toutes celles impliquant sa DR	ceux impliquant sa DR
Resp. institut	valo institut de chimie, pas de DR fixe	celles de son institut	celles de son institut	ceux auxquels il participe
Resp. santé	filière transversal, pas de DR	celles de sa filière	toutes celles de sa filière	ceux de sa filière
Resp. secteur DGD	multi-DR	celles de ses DR	celles de ses DR	ceux de ses DR
Resp. grand compte X	grand centré sur partenaire.s	le.s toutes sur X	toutes sur X	ceux impliquant X
DGD (vision centrale)	établissement	toutes (consolidé)	toutes (consolidé)	Tous

Exemple de mobilité

IT en DR (avant mobilité)	DR Centre-Est, santé	les siennes + celles de sa DR	celles de sa DR	ceux auxquels il a participé
Le même agent (après mobilité vers France, DR Ile-de-France)	DR Ile-de-France, santé	les siennes (historique Centre-Est conservé en lecture) + celles de sa nouvelle DR	celles de sa nouvelle DR ; opportunités transférées à son successeur	ceux auxquels il a participé

Un agent peut être amené, lors d'un événement, à interagir avec un partenaire qui n'est pas dans son périmètre habituel. L'outil doit permettre de tracer cette interaction et de la transmettre à l'acteur compétent, sans que les règles de visibilité n'empêchent cette saisie initiale.

Absence de propriétaire unique de la relation partenariale. Dans la plupart des outils de ce type, un compte est généralement "possédé" par un utilisateur ou une équipe, ce qui détermine les droits de lecture et d'écriture. Au CNRS, plusieurs acteurs relevant de structures différentes : une délégation régionale, un institut, une filière stratégique, voire un responsable de grand compte dont le périmètre est défini par le partenaire lui-même, peuvent entretenir des relations légitimes et indépendantes avec le même partenaire. L'outil doit permettre une vue consolidée sur ce partenaire sans imposer un modèle de propriété qui ne reflète pas la réalité institutionnelle.

Droits d'accès à la granularité de l'individu. Le rattachement organisationnel d'un personnel ne détermine pas seul son périmètre de visibilité sur les partenaires. Deux personnels relevant de la même délégation régionale peuvent avoir des portefeuilles de partenaires sans intersection, selon leur affectation à des laboratoires, filières ou missions différents. À l'inverse, des personnels relevant de structures différentes peuvent légitimement partager la vue sur un même partenaire. La gestion des droits ne peut donc pas se résoudre au seul niveau de la structure organisationnelle.

Visibilité des données relationnelles sur un partenaire commun. L'identité des partenaires étant gérée dans le référentiel partenaires du CNRS, plusieurs profils peuvent accéder à la fiche d'un même partenaire. La question est celle de la visibilité des données relationnelles : interactions, opportunités, notes... que chaque structure a construites sur ce partenaire dans l'outil. Un personnel accédant à la fiche d'un partenaire déjà suivi par une autre structure doit-il voir automatiquement l'ensemble des données relationnelles existantes ? Certaines informations doivent-elles rester confidentielles à la structure qui les a saisies ? Ces questions de gouvernance de la donnée relationnelle n'ont pas de réponse universelle et dépendent du type d'information concernée.

Attribution des droits : hiérarchie organisationnelle ou relation effective ? L'accès à un dossier partenaire peut être déterminé soit par l'appartenance à une structure (une DR voit tous les partenaires de ses laboratoires, un institut voit tous les partenaires de ses unités), soit par l'existence d'une relation effective entre un personnel et ce partenaire, telle qu'elle est tracée dans les référentiels ou dans l'outil lui-même. Ces deux logiques ne produisent pas les mêmes périmètres de visibilité et peuvent coexister selon le type d'acteur.

Les opérateurs sont invités à décrire comment leur solution permet de modéliser ces situations et à préciser les limites éventuelles de leur approche.

Questions

4.1.a Comment votre solution modélise-t-elle les droits d'accès dans une organisation où un même utilisateur peut relever simultanément de plusieurs axes organisationnels indépendants (géographique, scientifique, innovation), sans hiérarchie entre eux ? Les droits peuvent-ils être définis à la granularité de l'individu, indépendamment de son rattachement structurel, et combinés avec une logique d'accès par relation effective avec un partenaire ? Décrire comment ces droits sont attribués, modifiés et tracés.

4.1.b Lorsque plusieurs structures ou agents accèdent à la fiche d'un même partenaire, comment votre solution gère-t-elle la visibilité différenciée des données relationnelles (interactions, opportunités...) ? Est-il possible de définir des règles de confidentialité à la granularité d'un objet, tout en permettant à un acteur de niveau central d'avoir une vision consolidée sur l'ensemble des partenaires ?

4.2 Continuité de la relation et mobilité des personnels

Les personnels du CNRS peuvent bénéficier de mobilités ou travailler sur des contrats temporaires : changement de laboratoire, de délégation régionale, de mission, de portefeuille de partenaires. Ces mobilités créent un risque de perte de mémoire institutionnelle que l'outil a précisément vocation à réduire.

La question n'est pas seulement technique. Lorsqu'un personnel quitte un portefeuille, plusieurs situations doivent être distinguées : les interactions passées, qui constituent un historique non modifiable devant rester accessible à ses successeurs ; les opportunités en cours, dont la responsabilité doit pouvoir être transférée explicitement ; les droits d'accès, qui doivent évoluer sans effacer la traçabilité de l'activité passée.

Dans la plupart des outils de ce type, la mobilité d'un utilisateur se traduit par une modification de ses droits d'accès, sans que la question de la continuité du dossier pour les autres acteurs soit traitée de manière spécifique. Au CNRS, cette continuité est un enjeu central, en particulier pour les partenariats de longue durée impliquant plusieurs générations d'interlocuteurs.

Les opérateurs sont invités à décrire les mécanismes permettant de gérer la transition lors du départ d'un personnel, le maintien de l'historique des interactions, et la traçabilité des changements de responsabilité sur un dossier.

Questions

4.2.a Comment votre solution gère-t-elle les transitions (départ et arrivée d'un personnel sur un portefeuille) en termes de maintien de l'historique, transfert des opportunités en cours et transmission de contexte ?

4.2.b Comment votre solution gère-t-elle les réorganisations structurelles : fusion de laboratoires, modification du périmètre d'une délégation, dissolution d'une filière, sans perte des données relationnelles associées ?

4.3 Articulation avec les référentiels institutionnels

L'outil ne constitue pas une source de référence autonome sur l'identité des entités qu'il manipule. L'identité des partenaires (personnes morales) fait autorité dans le référentiel partenaires RESEDA, celle des personnels dans RESEDA personnels, celle des structures de recherche dans RESEDA structures. L'outil s'alimente de ces référentiels et ne s'y substitue pas.

Cette dépendance aux référentiels est asymétrique selon les objets concernés. Pour les partenaires, l'interface est bidirectionnelle : l'outil consomme les données de RESEDA partenaires en lecture, et permet à un utilisateur de formuler une demande de création d'une nouvelle entrée, soumise à validation dans le référentiel. Pour les personnels et les structures, l'alimentation est en lecture seule.

Cette architecture implique que l'outil doit être en mesure de gérer des situations où un partenaire recherché n'existe pas encore dans le référentiel, sans pour autant permettre la création locale d'une entité concurrente. Elle implique également que les mises à jour du référentiel : fusion d'entités, changement de raison sociale, réorganisation de structures, se répercutent de manière cohérente sur les données relationnelles de l'outil.

Les opérateurs sont invités à décrire comment leur solution gère cette dépendance à un référentiel externe faisant autorité, et notamment les situations de désynchronisation ou de données manquantes.

Questions

4.3.a Comment votre solution s'interface-t-elle avec un référentiel externe faisant autorité sur l'identité des partenaires ? Décrire les méthodes d'intégration, la fréquence de synchronisation, ainsi que la gestion des cas suivants : création d'un partenaire absent du référentiel (processus de demande, validation, rapprochement), et répercussion des mises à jour du référentiel sur les données de l'outil (fusion d'entités, changement de raison sociale, réorganisation de structures).

4.3.b Comment votre solution expose-t-elle des données issues de systèmes tiers en lecture seule (référentiel structures, contrats issus de Webcontrat, données de valorisation) tout en permettant d'enrichir la fiche partenaire avec des données relationnelles propres à l'outil ?

4.4 Hétérogénéité des types de partenaires

Le terme "partenaire" recouvre au CNRS des réalités très différentes : une entreprise co-titulaire d'un brevet, une collectivité territoriale co-finançant un projet, une société d'accélération du transfert de technologies (SATT), un organisme international lié par un accord-cadre, une fondation mécène, une société savante, une start-up issue d'un laboratoire. Ces entités n'entretiennent pas le même type de relation avec le CNRS, ne font pas intervenir les mêmes interlocuteurs internes, et ne sont pas soumises aux mêmes processus de suivi.

Dans la plupart des outils de ce type, le modèle de données est conçu pour un type de relation dominant : le plus souvent une relation commerciale entre une entreprise vendeuse et ses clients. Les champs, les étapes de suivi et les indicateurs reflètent cette logique. Au CNRS, la diversité des types de partenaires implique que ces éléments doivent être configurables de manière substantielle, sans développement spécifique, pour rendre compte de réalités aussi différentes qu'un accord-cadre avec un grand groupe industriel et une relation d'amorçage avec une start-up en création.

Les opérateurs sont invités à décrire dans quelle mesure leur solution permet de modéliser cette hétérogénéité, notamment la possibilité de définir des types d'entités avec des champs et des processus de suivi distincts.

Questions

4.4.a Comment votre solution permet-elle de définir des types de partenaires distincts, avec des champs, des processus de suivi et des indicateurs différenciés selon le type ? Ces configurations sont-elles réalisables par un administrateur fonctionnel sans développement ?

4.4.b Les relations organisationnelles entre partenaires (appartenance à un groupe, filiales, entités liées) sont gérées dans le référentiel partenaires. Comment votre solution consomme-t-elle et exploite-t-elle ces relations pour naviguer entre entités liées, consolider des données au niveau d'un groupe, ou filtrer par structure partenaire ? Est-il possible de croiser ces informations avec des regroupements ad-hoc définis dans votre solution ?

4.4.c Comment votre solution permet-elle de rattacher un partenaire à une ou plusieurs filières stratégiques définies en interne, selon une relation N-N, et de filtrer ou consolider les données selon cet axe ?

4.5 Suivi des opportunités sans logique commerciale

Le CNRS n'est pas une organisation commerciale. Les "opportunités" que l'outil doit permettre de suivre sont des perspectives de valorisation, de collaboration ou de transfert technologique (contrats de recherche partenariale, licences, créations de start-ups, projets collaboratifs financés, thèse CIFRE...). Elles ne s'inscrivent pas dans une logique de vente d'un produit pré-défini ni dans un cycle commercial standard.

Les indicateurs de pilotage habituellement associés aux opportunités dans un CRM (par ex : probabilité de signature, montant prévisionnel, date de closing...) ont une signification différente dans ce contexte. La notion de "pipeline" existe, mais elle rend compte d'un processus de maturation technologique et contractuelle, et non d'un entonnoir de vente. Les étapes, les indicateurs et le vocabulaire associés doivent pouvoir être entièrement reconfigurés pour correspondre aux processus métier du CNRS.

Les opérateurs sont invités à décrire dans quelle mesure leur solution permet de redéfinir le modèle de suivi des opportunités (étapes, indicateurs, vocabulaire...) sans que la logique commerciale sous-jacente ne contraigne les usages.

Questions

4.5.a Dans quelle mesure les étapes, les indicateurs et le vocabulaire du suivi des opportunités sont-ils reconfigurables par un administrateur fonctionnel, sans que la logique sous-jacente de l'outil ne contraigne les usages ?

4.5.b Comment votre solution permet-elle de visualiser un portefeuille d'opportunités selon des axes propres au CNRS : par filière, par type de collaboration, par structure, par étape de maturation..., et de produire des indicateurs consolidés à plusieurs niveaux ?

4.6 Reporting selon des axes organisationnels indépendants

La production d'indicateurs consolidés est l'une des finalités principales de l'outil. Ces indicateurs doivent pouvoir être produits selon plusieurs axes organisationnels indépendants : par délégation régionale, par institut scientifique, par filière stratégique, par type de partenaire, ou à l'échelle de l'établissement.

La difficulté est que ces axes ne sont pas hiérarchiquement emboîtés. Un même partenaire peut être associé à plusieurs délégations, plusieurs instituts et plusieurs filières simultanément. Un même indicateur (nombre d'interactions, montant des opportunités en cours, nombre de partenariats actifs...) doit pouvoir être calculé selon chacun de ces axes sans que la somme des vues partielles ne produise de double comptage non maîtrisé.

Dans la plupart des outils de ce type, le reporting est structuré selon une hiérarchie organisationnelle unique. Au CNRS, la coexistence de plusieurs axes de reporting indépendants sur les mêmes données est une exigence structurelle.

Les opérateurs sont invités à décrire comment leur solution permet de produire des tableaux de bord et des indicateurs selon des axes organisationnels multiples et non hiérarchiques, et à préciser les éventuelles limites de cette capacité.

Questions

4.6.a Comment votre solution permet-elle de produire des indicateurs selon des axes organisationnels multiples et non hiérarchiques ? Comment le risque de double comptage est-il maîtrisé ?

4.6.b Comment votre solution expose-t-elle ses données à des outils décisionnels externes via une API, sans surcoût de licence ?

4.7. Hébergement, sécurité et conformité

Le CNRS impose les principes suivants :

- L'hébergement doit être soit qualifié SecNumCloud, soit sur l'infrastructure du CNRS (on-premise). Aucun autre modèle d'hébergement ne sera accepté
- Les données doivent être hébergées exclusivement sur le territoire français
- La solution doit être conforme au RGPD : registre de traitement, droit d'accès et de suppression, durées de conservation paramétrables, journalisation des accès
- Le chiffrement des données en transit (TLS 1.2 ou supérieur) et au repos est exigé
- L'authentification doit être compatible avec le SSO JANUS du CNRS (SAML, OIDC ou CAS) et l'authentification multi-facteurs doit être disponible
- L'éditeur ou le fournisseur de services doit être soumis exclusivement à la réglementation française et européenne
- Une offre souveraine ou open source serait un plus

Questions

4.7.a Votre solution peut-elle être déployée en mode SecNumCloud ou on-premise sur l'infrastructure du CNRS ? Préciser les conditions et contraintes de chacun de ces modes.

4.7.b Comment votre solution assure-t-elle la compatibilité avec JANUS et la gestion fine des droits décrits en 4.2 ?

5. Estimation financière

Les opérateurs sont invités à fournir une grille indicative des coûts, en distinguant :

Poste de coût	Détail attendu
Licences / abonnement	Modèle de tarification (par utilisateur, forfait, paliers), coût annuel. Préciser ce qui est inclus dans l'offre de base et ce qui relève d'options.
Mise en œuvre initiale	Paramétrage, intégrations, déploiement pilote.
Migration des données	Nettoyage, dédoublonnage, import des fichiers existants, enrichissement SIRENE.
Formation	Nombre de sessions, modalités (présentiel, distanciel), supports fournis.
Maintenance annuelle	Maintenance corrective et évolutive, support, sauvegardes.
Développements spécifiques	Coût journalier ou forfaitaire pour les adaptations non couvertes en standard.
Réversibilité	Coût d'un export complet et d'une assistance à la migration sortante.

Les opérateurs sont également invités à signaler les principaux inducteurs de coûts et les éventuels coûts cachés à anticiper (stockage supplémentaire, dépassement de volumétrie, modules optionnels...).

Les opérateurs sont également invités à indiquer une estimation du coût de l'installation et de la maintenance de la solution, incluant :

- Le coût des licences et/ou des abonnements nécessaires pour la volumétrie indiquée au 3.3 ci-dessus. Par hypothèse ayant seulement vocation à comparer les solutions, le nombre d'utilisateurs est arbitrairement fixé à 350 tout au long du projet.
- Le coût de la maintenance annuelle, pour une durée de 4 années pleines, dans l'hypothèse où ce coût n'est pas déjà inclus dans la ligne précédente.
- Le coût de la mise en œuvre initiale.
- Le coût de la réversibilité.

Note : Les détails fournis dans cette section sont indicatifs et visent à obtenir une estimation financière préliminaire. Des précisions supplémentaires seront apportées lors de la phase de consultation ou d'appel d'offres le cas échéant.

Les éléments fournis en réponse au présent RFI ne sont **pas contractuels**, les éléments fournis par le CNRS étant insuffisants pour fournir un chiffrage engageant.

6. Modalités de correspondance et de remise des réponses

6.1. Contenu des dossiers de réponse

Le dossier de réponse doit contenir :

- Le formulaire d'informations joint
- Une présentation de l'opérateur et de sa solution
- Les réponses aux questions de la section 4, en respectant la numérotation proposée
- Une estimation financière conformément à la section 5
- Des références de déploiement
- Le cas échéant, une démonstration de l'outil sous forme de captures d'écran ou de vidéo

La réponse peut être une réponse groupée, résultant de la participation de plusieurs opérateurs économiques, selon des modalités librement définies par les membres du groupement.

6.2. Demande de précisions

Les opérateurs économiques peuvent demander des précisions sur la demande d'informations, qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur réponse. Le cas échéant, la demande de précisions doit être adressée via la plateforme de dématérialisation. Le CNRS se réserve la possibilité d'apporter les réponses nécessaires.

6.3. Remise du dossier de réponse

Les réponses sont déposées sur la plateforme de dématérialisation utilisée par le CNRS avant le lundi 15 juin 2026 à 12 heures.

Les échanges avec le CNRS ne se font que par le biais de la plateforme de dématérialisation.

7. Protection des informations communiquées

Les informations communiquées dans le présent document par le CNRS ne présentent aucun caractère confidentiel. L'exploitation des réponses est réalisée par le CNRS. Les informations fournies par les participants, hors les informations déjà publiques, sont considérées comme confidentielles. Le CNRS s'oblige à ne diffuser les réponses qu'auprès de personnes habilitées.